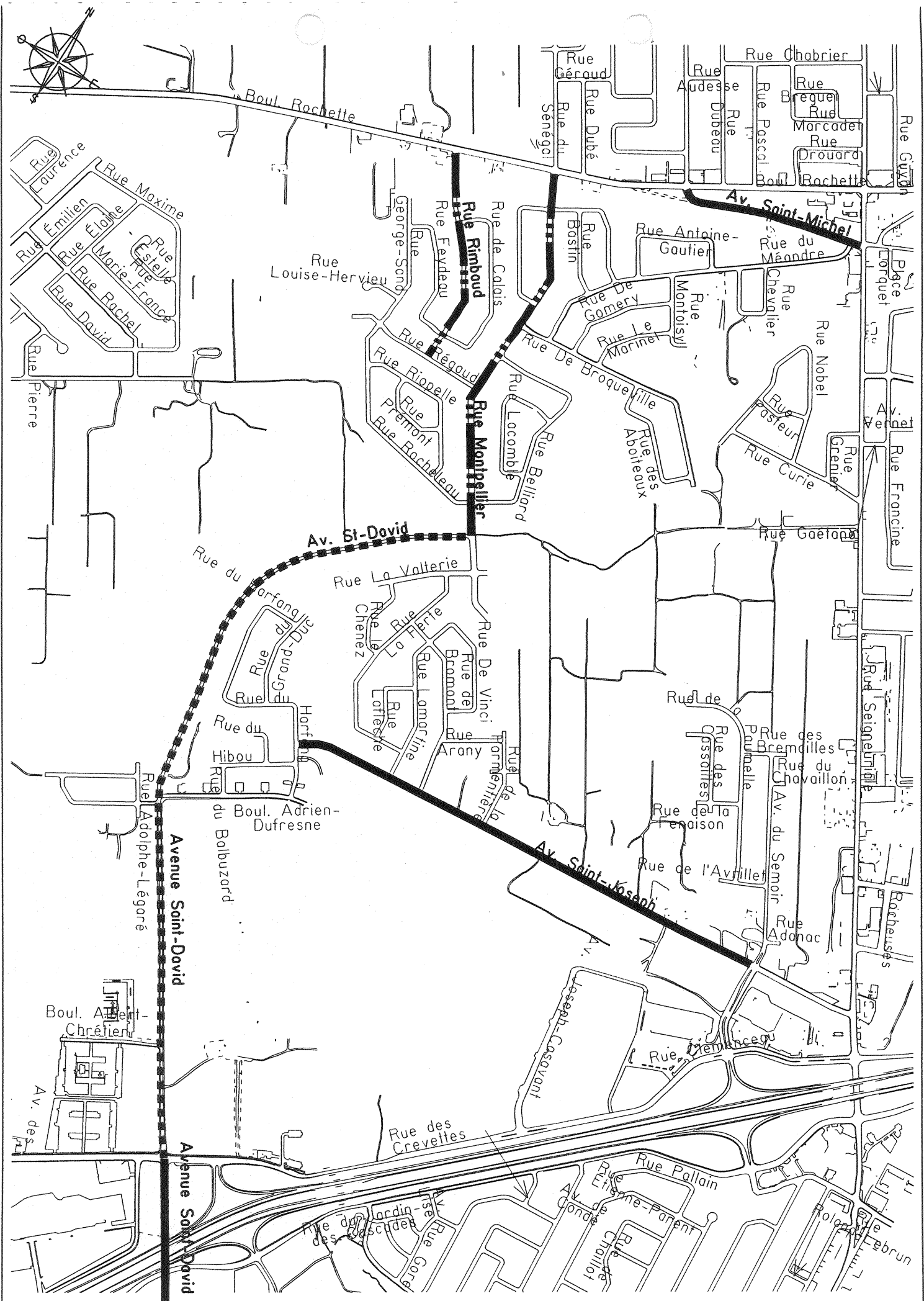




ACCÈS INTERDIT AUX VÉHICULES LOURDS EN TRANSIT

À ÊTRE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

À ÊTRE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA VILLE

ASSUJETTI AU RÈGLEMENT 93-101



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

GESTION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

DESSINÉ A.Vézina PRÉPARÉ A.Vézina
RECOMMANDÉ _____
APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1:12000
DATE 8 Juillet 2003
PLAN No PCE2003005